

## Plan Local d'Urbanisme

## 5.2 Plan du patrimoine architectural, urbain et paysager

PLU approuvé le 10 juillet 2012  
 Mis en compatibilité le 12 septembre 2013 et le 28 décembre 2015  
 Modifié le 8 avril 2016  
 Mis en compatibilité le 26 septembre 2017  
 Modifié le 13 novembre 2018  
 Mis en compatibilité le 6 septembre 2019  
 Modifié le 18 mai 2021

## Légende

- Cone de vue
- Patrimoine bâti
- Alignement d'arbre
- Arbre isolé à préserver
- Espace constitutif de la trame verte
- Caractère paysager à conserver
- Continuité douce à préserver

Protection au titre de l'article L. 123-1-5-7 du code de l'urbanisme

— Linéaire commercial à protéger ou à développer

— Linéaire de protection renforcée de l'activité

Protection au titre de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme

■ Espace boisé classé

Fond de plan cadastral 2020

+ - + Limite de commune

Parcelle

Bâti

Dur

Léger

PLAN SIG GPGE 2021 P 101

Echelle : 1/4000

